

RENCONTRE DU 15 FEVRIER 2018 AVEC LE PRESIDENT DU SDIS 33

Etaient présent.e.s : Monsieur Jean-Luc Gleyze (président CASDIS) – Monsieur Jean-Paul Décellières (directeur départemental) – Monsieur Pierre Jacolot (chef du Pôle Appui) – Madame Cécile Boucard (membre du cabinet du Président) – Monsieur Jonathan Mansot (secrétaire section CFDT-SDIS 33) – Madame Sandra Garcia (secrétaire-adjointe section CFDT-SDIS 33) – Madame Christiane Maridat – Monsieur Guillaume Millet – Monsieur Stéphane Dumas (membres du bureau section CFDT-SDIS 33).

La section CFDT a inauguré le cycle des entretiens souhaités par le Président du Conseil d'administration avec chaque organisation syndicale du SDIS.

Le format a consisté en deux heures d'échanges sur les sujets définis par la section, dans une ambiance propice à l'écoute et à l'argumentation.

Après avoir présenté ses cinq représentants, la délégation CFDT a rappelé les valeurs qui sous-tendent ses actions et sa démarche syndicale : recours prioritaire à la négociation et au dialogue social, lecture minutieuse des textes réglementaires garantissant les droits et les devoirs des agents et travail préalable approfondi des dossiers proposés à l'avis des instances.

La problématique du dialogue tendu avec la direction n'a pas été éludée, non sans réaffirmer la volonté de la section de pouvoir exercer les prérogatives du droit syndical dans un respect mutuel.

La préservation et le développement du sentiment d'appartenance de chaque agent de l'établissement au collectif que constitue le SDIS, quels que soient les statuts et les filières, ont été confirmés comme des enjeux majeurs de son engagement.

Puis, les dossiers prioritaires ont été développés :

- **Filière SPP**



La mise en œuvre de la réforme de la filière SPP depuis 2012 jusqu'à sa date butoir au 1^{er} janvier 2020, implique un nombre conséquent de problématiques :

- perte de traitement et indemnités (NBI, indemnité de responsabilité)
- perte de responsabilité en terme d'emplois opérationnels
- absence de perspective sur les nominations futures

Un fort sentiment d'inquiétude prévaut au sein des agents concernés, par défaut de communication et d'annonces précises sur les intentions de l'établissement et sur son éventuelle anticipation des effets de cette réforme.

Le Directeur Départemental, présent à cette entrevue, a par ailleurs confirmé et développé les conséquences délétères de cette réforme « subie » par l'ensemble des SDIS, négociée,

selon ses dires, essentiellement entre le Ministère de l'Intérieur et les centrales syndicales.

La CFDT a tenu à rappeler sa constante opposition à cette réforme, non signée par sa confédération.

Le Président a proposé au Directeur une méthode de travail sur ce dossier, à savoir :

- réaliser une analyse technique approfondie avec impacts de différents scénarios
- analyse comparative avec d'autres SDIS
- présentation des résultats aux organisations syndicales sous deux mois (*la réunion est fixée au 14 mai 2018*)



• Effectifs

Un dossier rédigé par la section, sur la base des statistiques opérationnelles par secteur, a été remis au Président **afin d'étayer le manque d'effectif patent observé sur le groupement Centre.**

Cette carence déséquilibre et fragilise la couverture des territoires autour de ce groupement par un recours chronique et systémique aux moyens qui en assurent la protection. Ce déséquilibre, accentué par les difficultés inhérentes à la densité de la circulation sur l'agglomération principale, risque, à court terme, de rompre l'égalité d'accès aux secours – en moyens et en temps - pour les populations des territoires les plus excentrés.

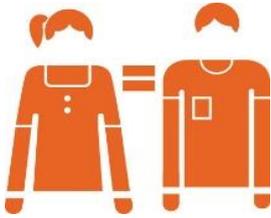
Par ailleurs, sans en méconnaître la nécessité et l'engagement réel, la réponse opérationnelle par le seul volontariat avec des délais accrus par l'indisponibilité immédiate et les trajets pour se rendre préalablement vers le centre de secours d'affectation – alors qu'il y existe une garde de professionnels - peut sensiblement amoindrir la qualité du service rendu.

L'engagement du volontariat sur les secours relevant des opérations diverses ne devrait pas constituer une forme de fidélisation de ce contingent mais répondre au seul besoin complémentaire lorsqu'il est nécessaire.

La section a rappelé sa constante position sur le sujet, matérialisée notamment par un vote défavorable en comité technique, motivé par la fragilisation de la réponse opérationnelle.

Le prochain concours zonal (Sud-Ouest) de recrutement de caporaux SPP, organisé par le SDIS 33, est de nature à ouvrir des perspectives favorables en terme d'effectif d'ici 2020 mais compte tenu de la pyramide des âges de la population sapeurs-pompiers professionnels (40 à 50 départs à la retraite par an) et des contraintes budgétaires pesant sur l'établissement, la réponse sera t - elle suffisante ? **Seule certitude, le concours permettra de couvrir les départs en retraite à venir.**

Aucune garantie n'a pu être apportée sur cette question qui réclame un recours à une réflexion globale sur la hauteur et la répartition des dotations financières dont pourrait bénéficier le SDIS. Le Président a confirmé le travail entrepris sur ce dossier depuis sa prise de fonctions.

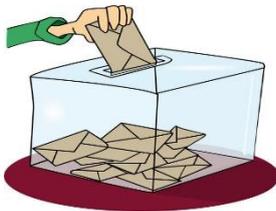


- **Égalité Femmes-Hommes**

La CFDT a rappelé l'avis favorable émis par le Comité technique fin 2016, sur la création d'un groupe de travail sur ce thème, en collaboration avec la Mission Égalité du Département, resté sans suite à ce jour.

Ce thème englobe également le volet conciliation vie personnelle et vie professionnelle (allongement des plages fixes, télétravail, etc..).

Le Président a confirmé son attachement à ce dossier et demandé au Directeur d'honorer l'engagement pris en collaborant avec la Mission Egalité du Département.



- **Élections professionnelles du 6 décembre 2018**

Il est demandé au Président une réunion de travail sur l'organisation des élections afin de recueillir toutes informations sur leur mode d'organisation par l'établissement.

Le souhait d'un protocole pré-électoral avec les organisations syndicales afin de détailler l'ensemble des problématiques et exigences liées à ce dossier est également affirmé.

Le Président a indiqué l'envoi d'un courrier la veille sollicitant l'avis de chaque organisation sur différentes questions et sur la mise en place de réunions en temps opportun sur ce sujet.

La demande formulée d'une utilisation des boites de messagerie professionnelles pour échanger à titre syndical – ainsi que pratiqué par les collectivités du département de la Gironde de taille comparable - a été refusée par le Directeur.